



Syndicat Unitaire et
Pluraliste du Personnel

BILAN D'UNE MOBILISATION

La mobilisation qu'a connu notre centre était sans précédent. La vague d'indignation a submergé TCO, balayant les fossés intercatégoriels, les divisions partisanses.

Cet épisode doit rester dans nos mémoires.

Nous n'oublierons pas le comportement indigne de notre direction, prête à pratiquer la politique de la terre brûlée, le mépris, voire le sabotage de notre entreprise.

Un bilan pour que demain nous soyons plus forts, plus déterminés ne peut éviter d'aborder les faiblesses de la grève. Les assemblées générales ont permis au personnel de s'exprimer mais rarement les décisions ont été prises par les grévistes eux-mêmes. Pas de vote sur la plate-forme revendicative, pas de vote sur les formes d'action, pas d'organisation de la démocratie dans le mouvement. La délégation de pouvoir a encore joué. Il n'y a pas eu d'intégration de salariés non syndiqués dans les délégations. Ceci a permis à la direction de nous manoeuvrer.

Lors de la dernière réunion de négociation le vendredi 2 février, la direction a fait ses dernières propositions et a conditionné ses propositions à la cessation de la grève. C'est pourquoi, elle a proposé de payer les heures de grève.

Et pourtant, la consultation à bulletins secrets avec participation des non grévistes s'est traduit par un refus net et massif des dernières propositions de la direction : 455 voix contre et 165 pour.

Cela signifiait que les salariés voulaient donc la poursuite du mouvement jusqu'à satisfaction totale de leurs revendications.

Après le vote, il fallait faire de nouvelles propositions quitte à inscrire la mobilisation dans la durée avec des rythmes différenciés :

- d'abord exiger que les propositions faites par la direction soient identiques pour les cadres et les non cadres (600 francs pour tous et 4% d'augmentation individuelle), ensuite, en établissant un calendrier de négociations sur la somme manquante par rapport aux 1300 francs pour tous.

Cette revendication peut être maintenue dans des négociations sur les classifications, sur une politique d'harmonisation des salaires de THALES Optronique avec ceux du Groupe THALES (notre entreprise fait partie du peloton de queue), une réelle égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

Pour SUPPer, l'outil syndical doit être au service des salariés. Consulter les salariés, c'est accepter que les revendications soient décidés avec et par eux, c'est accepter que la grève soit conduite avec et par eux.

Hier, nous étions quelques uns à penser qu'il fallait une alternative aux organisations syndicales traditionnelles. Les événements de ces derniers jours n'ont que conforté notre conviction de construire un nouveau syndicat ouvert à toutes celles et tous ceux qui veulent un avenir pour les salariés de notre entreprise.

Pour tout contact : Nicolas KUHAR n° de poste 966 587
E mail : nicolas.kuhar@tco.thomson-csf.com

TCO, le 8 février 2001